

Cruiser : le Conseil d'Etat condamne France Nature Environnement à verser 3000 € à Syngenta

Communiqué de presse de France Nature Environnement - Lundi 23 mars 2009

mardi 24 mars 2009

En pleine « semaine sans pesticides », l'ordonnance du juge des référés vient de tomber : la requête de France Nature Environnement (FNE) pour demander le retrait de l'autorisation de l'insecticide Cruiser, dangereux pour les abeilles, a été rejetée. FNE prend acte de cette décision de justice et poursuit son combat contre les pesticides.

FNE avait déposé en février devant le Conseil d'Etat une requête demandant la suspension de l'autorisation du Cruiser. L'ordonnance du 23 mars 2009 rejette cette requête et condamne FNE à verser la somme de 3000 Euros à la société Syngenta, productrice de l'insecticide.

FNE s'étonne de la sévérité d'une telle sanction : la requête de FNE s'appuyait sur des arguments sérieux tels que le retrait de l'autorisation du Cruiser en Allemagne : cet argument a été rejeté par le Juge, sans motivation. FNE serait-elle punie pour s'être saisie d'un dossier sensible ?

FNE rappelle avec fermeté que l'utilisation du Cruiser cause des dommages majeurs à l'environnement, et en particulier aux pollinisateurs, indispensables à nos écosystèmes et à la production alimentaire.

FNE rappelle également que le retrait de l'autorisation du Cruiser répondait à une attente forte de l'opinion publique, comme en témoignent les dizaines de milliers de signatures recueillies par sa pétition en ligne sur le site de FNE.

Pour Jean-Claude Béviard, secrétaire national de FNE en charge des questions agricoles : « La réduction de l'usage des pesticides en France relèvera d'une décision politique : FNE poursuivra son action positive et vigilante pour que les objectifs du plan Ecophyto 2018, qui prévoit de réduire de moitié l'usage des pesticides en 10 ans, soient atteints. »

Une procédure sur le fond (recours en annulation) est toujours en cours auprès du Conseil d'Etat.

FNE appelle à une signature massive de sa pétition contre le Cruiser, qui sera adressée au Ministre de l'agriculture à la fin de la semaine.

- <http://www.fne.asso.fr/fr/actualites/petitions.html>

Consulter l'ordonnance en ligne :

- <http://www.fne.asso.fr/com/cp/ordonnance230309.pdf>

P.-S.

- A consulter sur le site d'Adéquations : rubrique [Initiatives pour une agriculture et une alimentation durables](#)